



**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE
SECURITE ET DES RESPONSABLES REGIONAUX DES PISTES**

SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018 AU SIEGE DE LA FFS A ANNECY

Les réunions annuelles présidées respectivement par Messieurs Claude VINCENDET et Jean-Lou COSTERG ont réuni près d'une trentaine de participants parmi lesquels un invité : Monsieur Bernard PASCAL-MOUSSELDARD, Président de l'A.D.S.P. (Association Nationale des Directeurs de Pistes et de la Sécurité de Stations de Sports d'Hiver). Onze Comités de ski étaient représentés.

Etaient présents :

- Membres de la Commission Sécurité :

M. Claude VINCENDET (Président de la Commission Nationale Sécurité-SA)- M. Jean-Lou COSTERG (Responsable National Pistes-SA) - M. Philippe FRAISSE (DA) - Mme Eve TISSOT (MJ) - Mme Sylviane LEFEVRE (IF)

- Experts rattachés à la commission :

M. Charles DAUBAS (Conseiller du Président FFS)
M. Bruno FLEURY (Conseiller Technique National FFS)

- Invités :

M. Jean-Louis DEBART (Membre du Comité Directeur FFS/Responsable de la Commission Citadins) - M. Bernard RAMIERE (Président de la Commission Règles et Contrôles)

- Délégués Sécurité, Inspecteurs des Pistes régionaux et membres des différents BTR :

(AP) : MM. Jean Pierre BELLIN, Francis ISAMBERT, Noël RIBET, Christophe ROSIER -
(CA) : M. Walter TRILLING - (IF) : M. Jean-Paul LEFEVRE - (CE) : M. Cyril TILLAU - (FZ) : M. Christophe MATHIEU - (MB) : MM. Maurice BASTIEN, Pierre CACHAT, Joseph CORTINOVIS
(MJ) : M. Jacky ROUSSEAU - (OU) : M. Raymond SERVAIS - (PO) : M. Jean-Michel MIRASSOU - (SA) : Mme Fabienne DHERIAT, MM. Mario MASCIA, Dominique PETIT.

- Les absents sont excusés.

9h15 : Ouverture de la séance par Claude VINCENDET, mot de bienvenue, et tour de table complet, ce qui permet d'accueillir les nouveaux venus pour cette mandature.

Sylviane LEFEVRE rappelle le rôle de la Commission ainsi que celui du délégué sécurité dont on souhaite qu'il assiste aux réunions de son comité (BTR, entraîneurs, clubs ou autres ...) afin d'informer, et diffuser les consignes avec toute la pédagogie requise...

Présentation de la liste des 17 délégués régionaux sécurité.

Approbation du PV de la réunion de 2017 et rappel de l'ordre du jour :

1ère partie: Commission Nationale Sécurité

1. Le mot de bienvenue du Président: **Claude VINCENDET**
 - La commission: mission, membres, délégués régionaux – PV 2017
2. Les accidents lors des compétitions et des entraînements : **Sylviane LEFEVRE**
 - Constitution du fichier à partir des rapports d'accidents en course
 - Proposition d'un formulaire de déclaration propre aux entraînements
- 3. Utilisation et partage des stades de slalom: **Bernard PASCAL-MOUSSELARD**
 - Réglementation et responsabilités
4. Les accidents de ski « loisir »: **Bruno FLEURY**
 - Ski sur piste/ partage avec le public
 - Pratique du ski hors-pistes; risque d'avalanches
 - La nouvelle Campagne Ministérielle « Prévention hiver »
 - Groupes encadrés par des MF: **Charles DAUBAS**
5. Services des pistes et services de secours : **Bernard PASCAL-MOUSSELARD**
 - Les différents intervenants, la prise en charge, l'organisation des secours
6. Partenaires:
 - L'ANENA: **Dominique LETANG**
 - RECCO: **Claude VINCENDET**
7. Questions diverses
 - Survol par les drones :: **Raymond SERVAIS**

2ème partie, Réunion des inspecteurs pour l'homologation des pistes de compétitions. **Jean-Lou COSTERG**

1. Nouveaux sigles de sécurité sur les croquis
2. Rappel des consignes pour une homologation de piste: réglementation, sécurité, divers
3. Discussion sur les nouveaux rapports FIS
4. Nomination des inspecteurs FIS et FFS
5. Questions diverses



1ère partie: Commission Nationale Sécurité

- Accidents en course et au cours des entraînements :

Sylviane LEFEVRE présente brièvement le fichier mis en place il y a 7 ans et qui utilise les rapports d'accidents fournis par les DT à la fin d'une course.

La question se pose sur l'opportunité d'établir un rapport d'accident dès lors que celui-ci ne présente aucune gravité apparente et surtout si les proches s'y opposent...en sachant que si les secours sont intervenus, une main courante assortie d'un croquis laissera trace des faits.

Le Préfet est informé de tout accident grave, le Président du club doit être saisi pour le suivi du blessé, et une fiche de signalement doit être remplie par l'organisateur ou le club.

La prise en charge du blessé sur la course est assurée par un pisteur, les secours décident du choix du médecin, sauf obstruction (des parents). C'est le cabinet médical qui gère les orientations ultérieures.

Le sujet de l'attitude à adopter face à une victime d'accident qui refuse d'être prise en charge par les services de secours est évoqué. Les préconisations vont dans le sens d'obtenir un consensus « éclairé », rédigé et concis de la victime (ou de son représentant légal pour un mineur) prenant acte de la situation « antinomique » au regard de l'obligation d'assistance à personne en danger.

Il s'avère qu'un certain nombre de rapports d'accidents ne sont pas transmis en fin de saison, d'où la proposition suivante suggérée par Bernard RAMIERE :

- Modifier le bas de la feuille d'homologation d'une course de la façon suivante :
« Cet évènement a-t-il fait l'objet d'un accident ? OUI -NON »
« Si OUI, un RAPPORT a-t-il été établi ? OUI -NON »

Et dans le cas où il y a rapport, celui-ci devra aussitôt être transmis, faute de quoi les résultats de la course n'apparaîtraient pas en ligne, et ce, jusqu'à réception dudit rapport.

Charles DAUBAS et Bruno FLEURY étudient la faisabilité de cette proposition au niveau de la Fédération.

- On pourrait même ajouter un lien vers le formulaire (15796*1) Cerfa correspondant, bien que totalement dissocié. Cette proposition est controversée.

- Proposition d'un formulaire de déclaration propre aux entraînements

Sylviane LEFEVRE propose le texte d'un rapport d'accident visant à cerner les facteurs de risques. Il est calqué sur celui des courses en ce qui concerne le blessé, mais plus complet sur l'organisation et le type d'entraînement.

Le formulaire proposé semble trop contraignant et demande à être revu et allégé. Est-il opportun de l'imposer pour sensibiliser les entraîneurs ? Il sera envoyé au président du BTR sous condition de libre choix d'en faire usage.

Il est rappelé que tout entraînement dit « de vitesse » ou utilisant des piquets doit être impérativement réalisé sur une piste sécurisée, non ouverte au public et dédiée à ce type d'exercice.

Toutefois, si on envisage l'entraînement au sens large, où l'on peut être amené à un « partage de piste », il est indispensable d'adapter la vitesse et le type d'exercices aux conditions environnantes.

Intervention de M. Walter TRILLING : dans tous les cas, il reste primordial, en cas de chute sur un OBSTACLE , de signaler précisément le type d'obstacle (pylône, enneigeur, cabane, arbre...ou autre), son emplacement, s'il est permanent, indiqué dans le dossier d'homologation, n'ayant pas subi de modification depuis, ou bien s'il s'agit d'un obstacle installé récemment, peut-être pour les besoins de l'entraînement, amovible , puis désigner celui qui l'a installé.

- Utilisation et partage des stades de slalom:

La parole est donnée à Monsieur Bernard PASCAL-MOUSSELDARD, président de l'Association Nationale des Directeurs de Pistes et de la Sécurité de Stations de Sports d'Hiver.

Il rappelle que le Maire est le premier responsable sur son territoire, il confie la sécurité à un directeur d'exploitation, et l'exploitant met à disposition. C'est l'arrêté municipal qui définit les lieux d'entraînement.

Si le stade est confié à un club, il DOIT y avoir une convention entre les parties, définissant clairement les responsabilités ; si, à son tour le club « prête » le stade à un entraîneur, c'est le club qui est responsable, dès lors qu'aucune convention n'a été établie. Il faut donc être très vigilant et veiller à se protéger par des conventions précises faites au coup par coup avec chaque utilisateur.

Un stade doit toujours être fermé sur les côtés par des filets adéquats. En haut, ne ménager qu'une petite ouverture, qui doit être rapidement refermée, afin d'éviter toute entrée fortuite. Un simple panneau n'étant pas assez dissuasif !

Les aires d'arrivée sont matérialisées en conformité avec les préconisations des homologations et en fonction des conditions, les jurys de compétition peuvent les compléter s'il y a lieu.

En ce qui concerne les obstacles présents sur le stade, les Remontées mécaniques sont responsables de la protection des pylônes ; si l'entraîneur décèle un risque, il doit contacter le directeur d'exploitation de la remontée mécanique qui vérifie et propose d'ajouter des matelas si nécessaire.

Bruno FLEURY fait remarquer que la norme AFNOR intitulée « Pistes de ski alpin - spécifications », traite de l'existence de « *parcours sur neige réservés à la pratique de certaines activités spécifiques* ». Ces parcours sont inclus dans la définition de « piste de ski alpin » sans qu'il soit prévu un régime dérogatoire de gestion les concernant. L'existence du protocole d'entraînement de la FFS est rappelée à cette occasion.

Ce formulaire pourrait servir de base à une réflexion plus consensuelle de la problématique évoquée.

- Les accidents de ski « loisir »

Bruno FLEURY renvoie au site gouvernemental pour la nouvelle campagne de prévention hiver www.preventionhiver.sports.gouv.fr. Le mémento correspondant est remis à jour chaque année et sa rédaction a été revue tout particulièrement : « règles de conduite sur les skis ... ». La maîtrise de la vitesse semblant être le principal point à surveiller...

Bien qu'il s'agisse d'une version « papier », ce mémento reste un bon outil de communication et on invite les comités et leurs clubs à le diffuser le plus largement possible.

D'autres outils sont mis à disposition, comme le jeu SQIZZZ game et autres animations.

Charles DAUBAS prend la parole à propos des garanties offertes aux licenciés FFS par les Moniteurs Fédéraux. Ceux-ci sont formés rigoureusement sur la sécurité, tout au long de leur formation qui s'étale sur 6 jours, et au cours de leurs recyclages (obligatoires tous les 3 ans),

Dans un proche avenir, il est question d'exiger le PSC1 comme prérequis ou à passer durant la formation. A ce propos l'ADSP propose une formation sur place dans certaines stations.

- Retour sur la législation

Il s'avère qu'il subsiste quelques conflits entre les règles nationales et internationales, notamment sur le statut des coureurs étrangers courant en FIS sur le territoire français. Il semble naturel qu'ils devraient se soumettre, à la réglementation édictée par une fédération nationale au titre de sa prérogative de puissance publique donc, aux mêmes règles que les coureurs français, engagés sur la même épreuve, par exemple pour le port de la dorsale, rendu obligatoire par la FFS.

- Les drones

Le survol par des drones de sites d'entraînement ou de compétition reste un vrai problème. Pour l'instant : pas d'interdiction des drones à l'échelon international (FIS)...

C'est la DGAC qui fixe les règles de protection des usagers de l'espace aérien : hauteur limite 150m, interdiction de survoler les personnes, les agglomérations, les sites sensibles, pas de vols de nuit...nécessité de faire enregistrer les appareils, les pilotes...

Il semble difficile à un organisateur d'aller à l'encontre des restrictions imposées. Comment obtenir des dérogations ?

Faute de temps, et de réponses, le débat prévu sur le sujet est quelque peu écourté. A suivre...

- Partenaires

Claude VINCENDET rappelle que les réflecteurs RECCO sont toujours disponibles à la FFS en adressant les commandes à Christine. cquilez@ffs.fr

En l'absence de Dominique LETANG, Claude VINCENDET précise que l'association ANENA est toujours disposée à déléguer l'un de ses experts, sur la demande d'un club ou d'un comité.



2ème partie, Réunion des inspecteurs pour l'homologation des pistes de compétitions.

- Le contenu du dossier d'homologation

Le protocole FFS est calqué sur celui de la FIS, en moins compliqué.

Pour le croquis, il doit être stylisé : il est préférable de le faire que de noter les sécurités sur une photo ; on peut y indiquer clairement les consignes de sécurité. Les codes de couleur et sigles concernant les filets restent inchangés (document FIS).

La photo doit impérativement être de l'année , été ou hiver .

Fournir un plan de situation sur lequel apparait le village. (plan au 25000ème en indiquant le secteur)

Bien indiquer les positions de départ et d'arrivée, à matérialiser sur le croquis , la photo , le profil (et pas seulement l'altitude). Séparer les dossiers des épreuves techniques et vitesse.

La FIS demande de faire figurer la partie la plus étroite de la piste ainsi que les protections particulières pour cela , sur son rapport. Pour le rapport FFS il reste sans changement , les dispositions particulières de sécurité étant notées dans le paragraphe 11.

Bien noter les protections supplémentaires préconisées dans certaines conditions (faible enneigement, état de la neige etc.)

Est-il utile d'indiquer dans les observations quel est le temps de montée de l'arrivée au départ ? Ou le débit de la remontée ? Pour signaler les rotations trop lentes... ? Pour les membres présents cela ne semble pas être important !

- L'élaboration du dossier d'homologation

Le responsable du club ou son représentant doivent être présents au moment de l'inspection.

L'inspecteur se doit de contrôler effectivement la piste.

Penser à bien vérifier les nom et numéro d'homologation des pistes à réhomologuer. Si modifications, les noter dans les observations.

D'après certains magistrats, il serait souhaitable que les homologations aient lieu l'été avant le 1^{er} novembre, bien que les conditions hivernales changent sensiblement le relief...

Les avis sont partagés, certains estimant que bien que les configurations soient différentes, on voit mieux l'été les discontinuités diverses, les rochers, les souches etc.

Ne serait-il pas souhaitable de combiner alors 2 inspections consécutives ?

JL. COSTERG pense qu'il ne faut pas non plus trop augmenter le coût d'une homologation ; lui ne voit aucune difficulté à faire une homologation tout au long de l'année , été ou hiver , sans que cela n'ait une incidence sur la sécurité !

Les taxes doivent être transmises à JL. COSTERG avec la facture. Pour des virements, demander le récépissé.

Fin de la réunion vers 13h30, **Claude Vincendet** remercie les participants et la matinée se termine autour d'un buffet dans les locaux de la FFS.

Secrétaire de séance : Sylviane LEFEVRE